

Ref : CA2018/100

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DÉCEMBRE 2018

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION
DU BUDGET AGRÉGÉ INITIAL (EXERCICE 2019)**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 décembre 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Mme Laville, Vice-Présidente du Conseil d'Administration et de Mme Onillon, Directrice des Affaires Financières,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE le budget agrégé initial (exercice 2019),** selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:

• Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;

• Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;

[tels que figurant en « budget initial 2018 » joint à la présente délibération (cf. p. n°109)]

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 décembre 2018.

Nombre de membres présents	24
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes blancs	10
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 31/01/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 18/01/2019